FRC 3.21929 C

Case
FRC
21650

LETTRE
DE MONSIEUR,
ET
DE M. LE COMTE D'ARTOIS,
AU ROI LEUR FRERE,

Avec la déclaration signée à Pilnitz le 27 Août 1791, par l'Empereur & le Roi de Prusse.

LETTRE AU ROI
PAR

M. le Prince de Condé, M. le Duc de Bourbon, M. le Duc d'Enghien.

A COBLENCE,
Chez BRILLE, Imprimeur-Libraire, Place de la Parade.

THE NEWBERRY LIBRARY

SIRE, NOTRE FRERE ET SEIGNEUR,

LORSQUE l'Assemblée qui vous doit l'existence, & qui ne l'a fait servir qu'à la destruction de votre pouvoir, se croit au moment de consommer sa coupable entreprise ; lorsqu'à l'indignité de vous tenir captif au milieu de votre Capitale, elle ajoute la perfidie de vouloir que vous dégradiez votre trône de votre propre main ; lorsqu'elle ose enfin vous présenter l'option, ou de souscrire des décrets qui feroient le malheur de vos Peuples, ou de cesser d'être Roi, Nous nous empressons d'apprendre à VOTRE MAJESTÉ que les Puissances dont nous avons réclamé pour Elle le secours, sont déterminées à y employer leurs forces, & que l'Empereur & le Roi de Prusse viennent d'en contracter l'engagement mutuel. Le sage Léopold, aussi-tôt après avoir assuré la tranquillité de ses Etats & amené celle de l'Europe, a signé cet

engagement à Pilnitz, le 27 du mois dernier, conjointement avec le digne ſucceſſeur du grand Frédéric ; ils en ont remis l'original entre nos mains, & pour le faire parvenir à votre connoiſſance, nous le ferons imprimer à la ſuite de cette lettre, la publicité étant aujourd'hui la ſeule voie de communication dont vos cruels oppreſſeurs n'aient pu nous priver.

Les autres Cours ſont dans les mêmes diſpoſitions que celles de Vienne & de Berlin. Les Princes & Etats de l'Empire ont déjà proteſté dans des actes authentiques, contre les léſions faites à des droits qu'ils ont réſolu de ſoutenir avec vigueur. Vous ne ſauriez douter, SIRE, du vif intérêt que les Rois Bourbons prennent à votre ſituation ; Leurs Majeſtés Catholiques & Siciliennes en ont donné des témoignages non équivoques. Les généreux ſentimens du Roi de Sardaigne, notre beau-pere, ne peuvent pas être incertains. Vous avez droit de compter ſur ceux des Suiſſes, les bons & anciens amis de la France. Juſques dans le fond du Nord, un Roi magnanime veut auſſi contribuer à rétablir votre autorité ; & l'immortelle Catherine, à qui aucun genre de gloire n'eſt étranger, ne laiſſera pas

échapper celle de défendre la cauſe de tous les Souverains.

Il n'eſt point à craindre que la Nation Britannique, trop généreuſe pour contrarier ce qu'elle trouve juſte, & trop éclairée pour ne pas déſirer ce qui intéreſſe ſa propre tranquillité, veuille s'oppoſer aux vues de cette noble & irréſiſtible Confédération.

Ainſi, dans vos malheurs, SIRE, vous avez la conſolation de voir toutes les Puiſſances conſpirer à les faire ceſſer, & votre fermeté dans le moment critique où vous êtes, aura pour appui l'Europe entiere.

Ceux qui ſavent qu'on n'ébranle vos réſolutions qu'en attaquant votre ſenſibilité, voudront ſans doute vous faire enviſager l'aide des Puiſſances étrangeres comme pouvant devenir funeſte à vos Sujets; ce qui n'eſt que vue auxiliaire, ils le traveſtiront en vue hoſtile, & vous peindront le Royaume inondé de ſang, déchiré dans toutes ſes parties, menacé de démembremens. C'eſt ainſi qu'après avoir toujours employé les plus fauſſes alarmes pour cauſer les maux les plus réels, ils veulent ſe ſervir encore du même moyen pour les perpétuer. C'eſt ainſi qu'ils eſperent faire ſupporter les fléaux de leur

odieuſe tyrannie, en faiſant croire que tout ce qui la combat conduit au plus dur eſclavage.

Mais, SIRE, les intentions des Souverains qui vous donneront des ſecours, ſont auſſi droites, auſſi pures que le zele qui nous les a fait ſolliciter; elles n'ont rien d'effrayant ni pour l'Etat, ni pour vos Peuples. Ce n'eſt point les attaquer, c'eſt leur rendre le plus ſignalé de tous les ſervices, que de les arracher au deſpotiſme des démagogues & aux calamités de l'anarchie. Vous vouliez aſſurer plus que jamais la liberté de vos Sujets, quand des ſéditieux vous ont ravi la vôtre: ce que nous faiſons pour parvenir à vous la rendre, avec la meſure d'autorité qui vous appartient légitimement, ne peut être ſuſpect de volonté oppreſſive. C'eſt au contraire venger la liberté, que de réprimer la licence; c'eſt affranchir la Nation, que de rétablir la force publique ſans laquelle elle ne peut être libre. Ces principes, SIRE, ſont les vôtres: le même eſprit de modération & de bienfaiſance qui caractériſe toutes vos actions, ſera toujours la regle de notre conduite; il eſt l'ame de toutes nos démarches auprès des Cours étrangères, & dépoſitaires de témoignages

positifs des vues aussi généreuses qu'équitables qui les animent, nous pouvons garantir qu'elles n'ont d'autre désir, que de vous remettre en possession du gouvernement de vos Etats, pour que vos Peuples puissent jouir en paix des bienfaits que vous leur avez destinés.

Si les rebelles opposent à ce desir une résistance opiniâtre & aveugle, qui forcent les armées étrangeres de pénétrer dans le Royaume, eux seuls les y auront attirées; sur eux seuls réjailliroit le sang coupable qu'il seroit nécessaire de répandre; la guerre seroit leur ouvrage: le but des Puissances confédérées n'est que de soutenir la partie saine de la Nation, contre la partie délirante, & d'éteindre au sein du Royaume le volcan de fanatisme dont les éruptions propagées menacent tous les Empires.

D'ailleurs, SIRE, il n'y a pas lieu de croire que les François, quelque soin qu'on prenne d'enflammer leur bravoure naturelle en exaltant, en électrisant toutes les têtes par des prestiges de patriotisme & de liberté, veuillent long-temps sacrifier leur repos, leurs biens & leur sang pour soutenir une innovation extravagante qui n'a fait que des malheureux. L'ivresse n'a qu'un temps; les succès du crime ont des

bornes ; & on se lasse bientôt des excès, quand on en est soi-même victime. Bientôt on se demandera pourquoi l'on se bat : & l'on verra que c'est pour servir l'ambition d'une troupe de factieux qu'on mépriſe, contre un Roi qui s'est toujours montré juſte & humain ; pourquoi l'on se ruine : & l'on verra que c'est pour assouvir la cupidité de ceux qui se sont emparés de toutes les richesses de l'Etat, qui en font le plus détestable usage, & qui, chargés de restaurer les finances publiques, les ont précipitées dans un abyme épouvantable ; pourquoi l'on viole les devoirs les plus sacrés : & l'on verra que c'est pour devenir plus pauvres, plus souffrans, plus vexés, plus imposés qu'on ne l'avoit jamais été ; pourquoi on bouleverse l'ancien gouvernement : & l'on verra que c'est dans le vain espoir d'en introduire un, qui, s'il étoit praticable, seroit mille fois plus abusif, mais dont l'exécution est absolument impossible ; pourquoi l'on persécute les Ministres de Dieu : & l'on verra que c'est pour favoriser les desseins d'une secte orgueilleuse qui a résolu de détruire toute religion, & par conséquent de déchaîner tous les crimes.

Déjà même toutes ces vérités sont devenues sensibles ; déjà le voile de l'imposture

se déchire de toutes parts, & les murmures contre l'assemblée qui a usurpé tous les pouvoirs & anéanti tous les droits, s'étendent d'une extrêmité du Royaume à l'autre.

Ne jugez pas, SIRE, de la disposition du plus grand nombre, par les mouvemens des plus turbulens ; ne jugez pas le sentiment national d'après l'inaction de la fidélité & son apparente indifférence, lorsque vous fûtes arrêté à Varennes, & qu'une troupe de satellites vous reconduisit à Paris. L'effroi glaçoit alors tous les esprits, & faisoit régner un morne silence. Ce qu'on vous cache, & ce qui dénote bien mieux le changement qui s'est fait & se fait de jour en jour, dans l'opinion, ce sont les marques de mécontentement qui percent dans toutes les Provinces, & qui n'attendent qu'un appui pour éclater davantage ; c'est la demande que plusieurs départemens viennent de former pour que l'Assemblée ait à rendre compte des sommes immenses qu'elle a dilapidées depuis sa gestion ; c'est la frayeur que ses Chefs laissent appercevoir, & leurs tentatives réitérées pour entrer en accommodement ; ce sont les plaintes du commerce & l'explosion récente du désespoir de nos Colonies ; c'est enfin la pénurie absolue du numéraire, le refus des con-

tribuables de payer les impôts, l'attente d'une banqueroute prochaine, la défection des troupes qui, victimes de tous les genres de séductions, commencent à s'en indigner, & le progrès toujours croissant des émigrations. Il est impossible de se méprendre à de pareils signes, & leur notoriété est telle, que l'audace même des séducteurs du Peuple ne sauroit en contester la vérité.

Ne croyez donc pas, SIRE, aux exagérations de danger par lesquelles on s'efforce de vous effrayer. On sait que, peu sensible à ceux qui ne menaceroient que votre Personne, vous l'êtes infiniment à ceux qui tomberoient sur vos Peuples, ou qui pourroient frapper des objets chers à votre cœur; & c'est sur eux qu'on a la barbarie de vous faire frémir continuellement, en même temps qu'on a l'impudence de vanter votre liberté. Mais depuis trop long-temps on abuse de cet artifice, & le moment est venu de rejetter sur les factieux qui vous outragent, l'arme de la terreur qui jusqu'ici a fait toute leur force.

Les grands forfaits ne sont point à craindre, lorsqu'il n'y a aucun intérêt à les commettre, ni aucun moyen d'éviter, en les commettant, une punition

terrible. Tout Paris ſait, tout Paris doit ſavoir, que ſi une ſcélérateſſe fanatique ou ſoudoyée, oſoit attenter à vos jours ou à ceux de la Reine, des armées puiſſantes chaſſant devant elles une milice foible par indiſcipline, & découragée par les remords, viendroient auſſitôt fondre ſur la ville impie qui auroit attiré ſur elle la vengeance du Ciel & l'indignation de l'Univers. Aucun des coupables ne pourroit alors échapper aux plus rigoureux ſupplices : donc aucun d'eux ne voudra s'y expoſer.

Mais ſi la plus aveugle fureur armoit un bras parricide, vous verriez, SIRE, n'en doutez pas, des milliers de Citoyens fidelles, ſe précipiter autour de la Famille Royale, vous couvrir, s'il le falloit, de leurs corps, & verſer tout leur ſang pour défendre le vôtre.... Eh ! pourquoi ceſſeriez-vous de compter ſur l'affection d'un Peuple dont vous n'avez pas ceſſé un ſeul moment de vouloir le bonheur ?

Le François ſe laiſſe facilement égarer : mais facilement auſſi il rentre dans la route du devoir ; ſes mœurs ſont naturellement trop douces pour que ſes actions ſoient long-temps féroces ; & ſon amour pour ſes Rois eſt trop enraciné dans ſon cœur,

pour qu'une illuſion funeſte ait pu l'en arracher entiérement.

Qui pourroit être plus porté que nous, à concevoir des alarmes ſur la ſituation d'un Frere tendrement chéri ? Mais au dire même de vos plus téméraires oppreſſeurs, ce refus du réſumé conſtitutionnel que nous apprenons vous avoir été préſenté par l'Aſſemblée, le trois de ce mois, ne vous expoſeroit qu'au danger d'être deſtitué par elle, de la Royauté.

Or ce danger n'en eſt pas un. Qu'importe que vous ceſſiez d'être Roi aux yeux des factieux, lorſque vous le ſeriez plus ſolidement & plus glorieuſement que jamais, aux yeux de toute l'Europe & dans le cœur de tous vos Sujets fidelles ? Qu'importe que par une entrepriſe inſenſée, on oſât vous déclarer déchu du trône de vos ancêtres, lorſque les forces combinées de toutes les Puiſſances ſont préparées pour vous y maintenir & punir les vils uſurpateurs qui en auroient ſouillé l'éclat ?

Le danger ſeroit bien plus grand, ſi en paroiſſant conſentir à la diſſolution de la Monarchie, vous paroiſſiez affoiblir vos droits perſonnels aux ſecours de tous les Monarques, & ſi vous ſembliez

vous ſéparer de la cauſe des Souverains en conſacrant une doctrine qu'ils ſont obligés de proſcrire. Le péril augmenteroit en proportion de ce que vous montreriez moins de confiance dans les moyens préſervateurs ; il augmenteroit à meſure que l'impreſſion du caractère auguſte qui fait trembler le crime aux pieds de la Majeſté Royale dignement ſoutenue, perdroit de ſa force ; il augmenteroit lorſque l'apparence de l'abandon des intérêts de la Religion pourroit exciter la fermentation la plus redoutable. Il augmenteroit enfin, ſi vous réſignant à n'avoir plus que le vain titre d'un Roi ſans pouvoir, vous paroiſſiez, au jugement de l'univers, abdiquer la couronne dont chacun ſait que la conſervation exige celle des droits inaliénables qui y ſont eſſentiellement inhérens.

Le plus ſacré des devoirs, SIRE, ainſi que le plus vif attachement, nous portent à mettre ſous vos yeux toutes ces conſéquences dangereuſes de la moindre apparence de foibleſſe, en même-temps que nous vous préſentons la maſſe des forces impoſantes qui doit être la ſauve-garde de votre fermeté.

Nous devons encore vous annoncer, & même nous jurons à vos pieds, que

ſi de motifs qu'il nous eſt impoſſible d'appercevoir, mais qui ne pourroient avoir pour principe que l'excès de la violence & une contrainte, qui, pour être déguiſée, n'en ſeroit que plus cruelle, forçoient votre main de ſouſcrire une acceptation que votre cœur rejette, que votre intérêt & celui de vos peuples repouſſent, & que votre devoir de Roi vous interdit expreſſément, nous proteſterions, à la face de toute la terre, & de la maniere la plus ſolemnelle, contre cet acte illuſoire & tout ce qui pourroit en dépendre; nous démontrerions qu'il eſt nul par lui-même, nul par le défaut de liberté, nul par le vice radical de toutes les opérations de l'Aſſemblée uſurpatrice, qui, n'étant pas Aſſemblée d'Etats-Généraux, n'eſt rien. Nous ſommes fondés ſur les droits de la Nation entiere, à rejetter des décrets diamétralement contraires à ſon vœu exprimé par l'unanimité de ſes cahiers; & nous déſavouerions pour elle, des mandataires infidelles, qui, en violant ſes ordres & tranſgreſſant la miſſion qu'elle leur avoit donnée, ont ceſſé d'être ſes repréſentans. Nous ſoutiendrions, ce qui eſt évident, qu'ayant agi contre leur titre, ils ont agi ſans pouvoir, & que ce qu'ils n'ont pu faire

légalement, ne peut être accepté validement.

Notre protestation signée avec Nous, par tous les Princes de votre sang qui nous sont réunis, seroit commune à toute la Maison de Bourbon, à qui ses droits éventuels à la couronne imposent le devoir d'en défendre l'auguste dépôt. Nous protesterions pour vous-même, SIRE, en protestant pour vos Peuples, pour la Religion, pour les maximes fondamentales de la Monarchie, & pour tous les ordres de l'Etat.

Nous protesterions pour vous & en votre nom, contre ce qui n'en auroit qu'une fausse empreinte. Votre voix étant étouffée par l'oppression, nous en serions les organes nécessaires; & nous exprimerions vos vrais sentimens, tels qu'ils sont consignés au serment de votre avénement au trône, tels qu'ils sont constatés par les actions de votre vie entiere, tels qu'ils se sont montrés dans la déclaration que vous avez faite au premier moment que vous vous êtes cru libre. Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas en avoir d'autres; & votre volonté n'existe que dans les actes où elle respire librement.

Nous protesterions pour vos Peuples,

qui dans leur délire ne peuvent appercevoir combien ce fantôme de constitution nouvelle qu'on fait briller à leurs yeux, & aux pieds duquel on les a fait jurer vainement, leur deviendroit funeste. Lorsque ces peuples ne connoissant plus ni leur chef légitime, ni leurs intérêts les plus chers, se laissent entraîner à leur perte; lorsqu'aveuglés par de trompeuses promesses, ils ne voient pas qu'on les anime à détruire eux-mêmes les gages de leur sûreté, les soutiens de leur repos, les principes de leur subsistance & tous les liens de leur association civile, il faut en réclamer pour eux le rétablissement, il faut les sauver de leur propre frénésie.

Nous protesterions pour la religion de nos peres, qui est attaquée dans ses dogmes & dans son culte comme dans ses Ministres; & suppléant à l'impuissance où vous seriez de remplir vous-même en ce moment, vos devoirs de Fils aîné de l'Eglise, nous prendrions en votre nom, la défense de ses droits; nous nous opposerions à des spoliations qui tendent à l'avilir; nous nous éleverions avec force contre des actes qui menacent le royaume des horreurs du schisme, & nous professerions hautement notre attachement inaltérable

térable aux regles eccléſiaſtiques admiſes dans l'Etat, deſquelles vous avez juré de maintenir l'obſervation.

Nous proteſterions pour les maximes fondamentales de la monarchie dont il ne vous eſt pas permis, SIRE, de vous départir; que la Nation elle-même a déclaré inviolables, & qui ſeroient totalement renverſées par les décrets qu'on vous préſente; ſpécialement par ceux qui en excluant le Roi de tout exercice du pouvoir légiſlatif, aboliſſent la royauté même; par ceux qui en détruiſent tous les ſoutiens en ſupprimant tous les rangs intermédiaires; par ceux qui en nivelant tous les états, anéantiſſent juſqu'au principe de l'obéiſſance; par ceux qui enlevent au Monarque les fonctions les plus eſſentielles du gouvernement monarchique, ou qui le rendent ſubordonné dans celles qu'ils lui laiſſent; par ceux enfin, qui ont armé le peuple, qui ont annullé la force publique, & qui, en confondant tous les pouvoirs, ont introduit en France la tyrannie populaire.

Nous proteſterions pour tous les Ordres de l'Etat, parce qu'indépendamment de la ſuppreſſion intolérable & impoſſible, prononcée contre les deux premiers Ordres, tous ont été leſés, vexés, dé-

pouillés; & nous aurions à réclamer tout à la fois les droits du Clergé, qui n'a voulu montrer une ferme & généreuſe réſiſtance que pour les intérêts du Ciel & les fonctions du ſaint Miniſtere; les Droits de la Nobleſſe, qui, plus ſenſible aux outrages faits au Trône dont elle eſt l'appui qu'à la perſécution qu'elle éprouve, ſacrifie tout pour manifeſter par un zele éclatant, qu'aucun obſtacle ne peut empêcher un Chevalier François de demeurer fidele à ſon Roi, à ſa Patrie, à ſon honneur; les droits de la Magiſtrature qui regrette, beaucoup plus que la privation de ſon état, de ſe voir réduite à gémir en ſilence de l'abandon de la juſtice, de l'impunité des crimes & de la violation des Loix dont elle eſt eſſentiellement dépoſitaire; enfin les droits des poſſeſſeurs quelconques, puiſqu'il n'eſt point en France de propriété qui ait été reſpectée, point de Citoyens honnêtes qui n'aient ſouffert.

Comment pourriez-vous, SIRE, donner une approbation ſincere & valide à la prétendue Conſtitution qui a produit tant de maux?

Dépoſitaire uſufruitier du Trône que vous avez hérité de vos aïeux, vous ne pouvez ni en aliéner les droits primor-

diaux, ni détruire la baſe conſtitutive ſur laquelle il eſt aſſis.

Défenſeur né de la Religion de vos Etats, vous ne pouvez pas conſentir à ce qui tend à ſa ruine, ni abandonner ſes Miniſtres à l'opprobre.

Débiteur de la juſtice à vos Sujets, vous ne pouvez pas renoncer à la fonction eſſentiellement royale de la leur faire rendre par des Tribunaux légalement conſtitués, & d'en ſurveiller vous-même l'adminiſtration.

Protecteur des droits de tous les Ordres, & des poſſeſſions de tous les particuliers, vous ne pouvez pas les laiſſer violer & anéantir par la plus arbitraire des oppreſſions.

Enfin, Pere de vos Peuples, vous ne pouvez pas les livrer au déſordre & à l'anarchie.

Si le crime qui vous obſede, & la violence qui vous lie les mains, ne vous permettent pas de remplir ces devoirs ſacrés, ils n'en ſont pas moins gravés dans votre cœur en traits ineffaçables, & nous accomplirions votre volonté réelle, en ſuppléant, autant qu'il eſt en nous, à l'impoſſibilité où vous ſeriez de l'exercer.

Duſſiez-vous même nous le défendre,

& fussiez-vous forcé de vous dire libre en nous le défendant, ces défenses évidemment contraires à vos sentimens, puisqu'elles le seroient aux premiers de vos devoirs, ces défenses sorties du sein de votre captivité, qui ne cessera réellement que quand vos peuples seront rentrés dans le devoir, & vos troupes sous votre obéissance, ces défenses qui ne pourroient avoir plus de valeur que tout ce que vous aviez fait avant votre sortie & que vous avez désavoué ensuite, ces défenses enfin qui seroient imprégnées de la même nullité que l'acte approbatif contre lequel nous serions obligés de protester, ne pourroient certainement pas nous faire trahir notre devoir, sacrifier vos intérêts & manquer à ce que la France auroit droit d'exiger de nous en pareille circonstance. Nous obéirions, SIRE, à vos véritables commandemens, en résistant à des défenses extorquées, & nous serons sûrs de votre approbation, en suivant les loix de l'honneur. Notre parfaite soumission vous est trop connue pour que jamais elle vous paroisse douteuse. Puissions-nous être bientôt au moment heureux où, rétabli en pleine liberté, vous nous verrez voler dans vos bras, y renouveller l'hommage

de notre obéiſſance, & en donner l'exemple à tous vos Sujets!

NOUS SOMMES,

SIRE, NOTRE FRERE ET SEIGNEUR,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Très-humbles & très-obéiſſans
Freres, Serviteurs & Sujets,
LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.

Au Château de Schœnburnſluſt, près Coblence, le 10 Septembre 1791.

DÉCLARATION

Signée en commun par l'Empereur & le Roi de Pruſſe, le 27 Août 1791.

SA Majeſté l'Empereur & Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, ayant entendu les deſirs & repréſentations de Monſieur & de M. le Comte d'Artois, ſe déclarent conjointement, qu'elles regardent la ſituation où

ſe trouve actuellement le Roi de France, comme un objet d'un intérêt commun à tous les Souverains de l'Europe. Elles eſperent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les Puiſſances dont le ſecours eſt réclamé, & qu'en conſéquence elles ne refuſeront pas d'employer, conjointement avec leurſdites Majeſtés, les moyens les plus efficaces, relativement à leurs forces, pour mettre le Roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les baſes d'un gouvernement monarchique également convenables aux droits des Souverains & au bien-être de la Nation Françoiſe. Alors & dans ce cas, leurſdites Majeſtés l'Empereur & le Roi de Pruſſe, ſont reſolus d'agir promptement, d'un mutuel accord, avec les forces néceſſaires pour obtenir le but propoſé & commun. En attendant elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles ſoient à portée de ſe mettre en activité.

A Pilnitz, le 27 Août 1791.

Signés,

LÉOPOLD & FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

SIRE,

Vos auguſtes Freres ayant bien voulu nous communiquer la lettre qu'ils adreſſent à VOTRE MAJESTÉ, nous permettent de lui atteſter nous-mêmes que nous adhérons de cœur & d'eſprit à tout ce qu'elle renferme ; que nous ſommes pénétrés des mêmes ſentimens, animés des mêmes vues, inébranlables dans les mêmes réſolutions. Le zele dont ils nous donnent l'exemple, eſt inſéparable du ſang qui coule dans nos veines, de ce ſang, toujours prêt à ſe répandre pour le ſervice de l'Etat. François & Bourbons juſqu'au fond de l'ame, quelle doit être notre indignation, lorſque nous voyons de vils factieux ne répondre à vos bienfaits que par des attentats, inſulter à la Majeſté Royale, fronder toutes les Souverainetés, fouler aux pieds les Loix divines & humaines, & prétendre aſſeoir leur monſtrueux ſyſtême ſur les ruines de notre antique Conſtitution ? Toutes nos démarches, SIRE, ſont guidées par des Princes dont

784

la sageſſe égale la valeur & la ſenſibilité. En ſuivant leur pas, nous ſommes ſûrs de marcher avec fermeté dans le chemin de l'honneur; & c'eſt ſous leurs nobles auſpices, que nous renouvellons entre vos mains, comme Princes de votre ſang, & comme gentilshommes François, le ſerment de mourir fideles à votre ſervice. Nous périrons tous plutôt que de ſouffrir le triomphe du crime, l'aviliſſement du Trône & le renverſement de la monarchie.

Nous ſommes avec le plus profond reſpect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-obéiſſans & très-fideles ſerviteurs & ſujets,

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.
LOUIS-HENRI-JOSEPH DE BOURBON.
LOUIS-ANTOINE-HENRI DE BOURBON.

A Worms, ce 11 7bre.